

député en ce qui concerne l'exercice de ses responsabilités de député.

[Français]

Le député de Glengarry—Prescott—Russell a toutefois expliqué, d'autre part, que la Banque fédérale de développement avait par la suite accepté de transmettre les documents.

Il apparaît donc que la question de privilège se rapporte à un retard à remettre les documents au député de York—Centre, ce qui aurait empêché ce dernier de donner suite au rendez-vous prévu avec la GRC. Le député a peut-être été incommodé, mais la Présidence a du mal à se convaincre qu'il s'agit là d'une question de privilège.

[Traduction]

Bien qu'il y ait eu un retard, il n'est pas clair, me semble-t-il, que cela a empêché le député d'exercer ses fonctions. Il aurait été incommodé peut-être, mais on ne l'a pas empêché de s'en acquitter.

J'ajouterais que, bien que l'on ait soutenu que les documents étaient du domaine public, il m'apparaît que ces documents étaient en fait restés la propriété de la banque. Si, par suite d'une décision interne ou d'une confusion (je ne veux pas prêter de motifs), les documents n'ont pas été remis au député de York—Centre au moment prévu, il me semble que c'est une affaire que le député et la banque doivent régler entre eux.

Il se trouve que la banque a accepté de communiquer les documents et son acceptation est manifestement intervenue avant qu'on soulève ici cette question de privilège. Il appert donc que l'affaire est résolue.

Je remercie le député d'avoir attiré l'attention de la Chambre sur cette question.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude du projet de loi C-28, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces et sur les contributions fédérales en matière d'enseignement postsecondaire et de santé, la Loi sur la sécurité de la vieillesse, la Loi sur le transfert de l'impôt sur le revenu des entreprises d'utilité publique, la Loi sur les allocations aux anciens combattants et une loi con-

nexe, dont un comité législatif a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que des motions nos 4, 6 et 7.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. La députée de Mount Royal.

Mme Sheila Finestone (Mount Royal): Madame la Présidente, je prends la parole au sujet des motions nos 4 et 7, qui portent sur le projet de loi C-28, mais je regrette vivement que la Chambre soit sous le coup d'une motion d'attribution de temps. C'est une menace qui plane constamment sur nous et qui, à mon avis, témoigne d'un mépris pour le processus démocratique qui nous permet en principe de prendre la parole au nom de tous nos électeurs.

Ce débat illustre réellement le vrai programme du Parti conservateur. Les questions que nous débattons comprennent la récupération fiscale des pensions de vieillesse et des allocations familiales. Au fond, ces mesures sapent le principe de l'universalité qui a toujours régi les programmes sociaux de notre pays.

Le programme des conservateurs vise, semble-t-il, à supprimer ou à réduire le caractère humanitaire du gouvernement, qui prétend tout de même agir «dans l'intérêt national»!

• (1510)

Eh bien, nous ne sommes pas d'accord. C'est sur ce point que nous divergeons d'opinion, car nous croyons en une approche beaucoup plus équilibrée et beaucoup plus responsable sur le plan financier, qui respecte en même temps la tradition de compassion qui distingue notre pays.

Tout au long de l'histoire du Canada, malgré tous les changements qui sont survenus pendant ses 120 ans d'existence, ce principe fondamental profondément ancré dans les esprits a toujours existé. Cette conviction est la pierre angulaire de notre identité nationale et est immuable depuis de nombreuses décennies. Nous avons toujours eu un accès universel à nos programmes sociaux, qu'il s'agisse de l'assurance-maladie, de l'assurance-chômage, des allocations familiales, de la sécurité de la vieillesse et, en cas de besoin, du supplément de revenu garanti, des allocations aux anciens combattants et ainsi de suite. C'était la façon dont la société canadienne faisait preuve d'équité et de tolérance.

Pourtant, en 1984, cette tradition a commencé à s'effriter. Et c'est de cet effritement que je veux parler aujourd'hui. Depuis qu'ils sont arrivés au pouvoir, les conservateurs ont profité de chaque occasion, année après année, pour mettre à exécution, lentement et par des moyens détournés, leur plan de démantèlement de nos